

Tempête Alex. L'état de catastrophe naturelle reconnu dans 21 communes des Côtes-d'Armor

jeudi 8 octobre 2020, par [Thémis](#)

Par Delphine Denuit et Bénédicte Alanou

Le 7 octobre 2020 à 22h40, modifié le 8 octobre 2020

Le Président de la République s'est rendu ce mercredi dans plusieurs villages des Alpes-Maritimes, balayés il y a cinq jours par la tempête Alex, pour rendre hommage aux victimes des intempéries et rencontrer les sauveteurs et les habitants de ces trois vallées dévastées et les assurer de la « solidarité nationale ».

« On a eu la sensation d'être oubliés pendant 48 heures, faut pas nous oublier, faut refaire notre belle Roya et qu'on revive », lui lance une habitante en larmes à Tende, un village de 2 000 âmes, accessible en hélicoptère uniquement depuis le déluge de vendredi soir. Emmanuel Macron lui met la main sur l'épaule : « On mettra les moyens, on sera là ».

55 communes en arrêté de catastrophe naturelle

Pour détailler le dispositif des aides mis en place, le président a choisi d'intervenir avec solennité au journal de 20 heures de TF 1 et à celui de France 2, en direct de Saint-Martin-Vésubie. L'occasion également pour le président d'un vibrant plaidoyer pour sa politique écologique. Emmanuel Macron s'est félicité du classement en état de catastrophe naturelle « en un temps record, sous trois jours », des 55 communes concernées. Il a ensuite précisé les différents dispositifs de prise en charge à destination des sinistrés.

Tout d'abord, la création d'un fonds spécifique de reconstruction des Alpes-Maritimes, un fonds « massif » doté dans un premier temps de 100 millions d'euros mais dont le montant devrait très vite évoluer. Au total, l'Etat va mettre sur la table « à coup sûr plusieurs centaines de millions d'euros et peut-être même jusqu'à un milliard d'euros », a assuré le président, insistant sur le « soutien de la Nation » dans cette période difficile et la possibilité de s'appuyer sur le plan de relance mis en place.

Le fonds Barnier activé

Parallèlement, le fonds de prévention des risques naturels majeurs est activé. Ce fonds, connu sous le nom de Fonds Barnier, doit permettre de « distribuer de l'argent aux concitoyens qui ont tout perdu pour qu'ils puissent reconstruire aux normes », a indiqué le président, prévoyant une prise en charge jusqu'à 80 % des frais de reconstruction. Enfin, troisième dispositif sur lequel s'appuie le président : une « conférence des financeurs » va voir le jour afin que « la solidarité nationale et locale se mobilise » entre « l'Etat, la région, le département, la métropole et toutes les communes qui peuvent » contribuer à la reconstruction et à la remise en état des routes et des infrastructures.

LIRE AUSSI > Tempête Alex : les collectivités chiffrent les dégâts à plus d'un milliard d'euros

S'adressant aux assureurs et à la Fédération française de l'assurance qui l'a accompagné dans ce déplacement, le président leur a demandé « de faire le plus vite, le plus simple possible et le maximum qu'il est possible de faire ».

En revanche, Emmanuel Macron n'entend pas refaire les erreurs du passé : pas question de rebâtir « de la

même manière ». « Certaines maisons détruites dans le lit de la rivière, ces maisons qui aujourd'hui ont disparu dans certaines vallées ne pourront pas être reconstruites à l'identique », a-t-il précisé. Des habitations épargnées par la crue devront même être évacuées.